

DECISION N° **50973** /D/MINSANTE DU**10 NOV 2023****Portant transfert des élèves de l'Ecole Privée du Personnel de la Santé "La Rosière" de Yaoundé**

- Vu La Constitution
 Vu Le Décret 80/198 du 9 Juin 1980 portant Statut des Établissements de Formation des Personnels Sanitaires ;
 Vu le Décret n° 2001/145 du 03 Juillet 2001 portant Statut Particulier des Fonctionnaires des corps de la Santé Publique;
 Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réorganisation du Gouvernement;
 Vu le Décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
 Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu La Décision N° 3252/D/MINSANTE/ du 23 aout 2023 portant suspension de l'Ecole de Formation du Personnel de la Santé "La Rosière" de Yaoundé ;

DECIDE :

Article 1er : les élèves de l'Ecole Privée du Personnel de la Santé "La Rosière" de Yaoundé, sont à comptés de la date de signature de la présente Décision transférés dans les Ecoles de Formation Publics et Privées des Personnels Médico-Sanitaires ainsi qu'il suit :

N°	Filières	Ecoles
1.	Aides-Soignants Généralistes	Ecole des Sciences de la Santé (Ecole Privée Catholique) de Yaoundé
2.	Infirmiers Principaux	Ecole des Infirmiers, Techniciens Médico-Sanitaires et du Génie Sanitaire de Yaoundé
3.	Techniciens Principaux Médico-Sanitaires Option Analyses Médicales	Ecole des Techniciens Médico-Sanitaires de Yaoundé
4.	Agents Techniques Medico-Sanitaires option Analyses Médicale	Ecole des Agents Techniques Médico-Sanitaires de Yaoundé

Article 2.- La présente Décision sera enregistrée, publiée puis communiquée en français et en anglais partout où besoin sera. /-

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**Ampliations**

- MINSANTE/CAB/SESP ;
- SG ;
- DRH;
- DRSP CE
- SDDRH/SIGIPES ;
- Intéressés ;
- Archives/Chronos.

**Dr. MANAOUDA MALACHIE**